## ART. PREMIER A N° 1

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2007

### PROTECTION DES PERSONNES CONTRE LES CHIENS DANGEREUX - (n° 398)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 1

présenté par Mme Vautrin, rapporteure au nom de la commission des affaires économiques

-----

#### **ARTICLE PREMIER A**

Dans cet article, substituer aux mots:

« ministère de l'intérieur et du ministère de l'agriculture et de la pêche »,

les mots:

« ministre de l'intérieur et des ministres chargés de l'agriculture et de la santé ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de précision ajoutant une référence au ministère de la santé.